



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcieu - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Aveney :** Laurent DELMOTTÉ, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON **Déluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIÈRE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Francois :** Françoise GILLET **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSSET **Saône :** Maryse BILLOT **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001549

Rapport n°6.1 - Redéfinition des politiques et Prospective 2030

Redéfinition des politiques et Prospective 2030

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire	
BP 2011	Montant de l'opération 2011 : 35 000 €

Résumé :

Il est proposé de compléter l'actuelle démarche de redéfinition des politiques pluriannuelles du Grand Besançon par une démarche de prospective à l'Horizon 2030 devant se traduire par un socle commun d'orientations partagées entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et les communes. Cette démarche s'échelonne du dernier trimestre 2011 au premier trimestre 2013.

I. Depuis un an, un travail important d'évaluation et d'actualisation des politiques publiques est mené par le Grand Besançon

En 2002, le Grand Besançon a défini un projet d'agglomération 2003-2015 qui a permis de rassembler autour d'un projet partagé et de définir des enjeux stratégiques et un plan d'action.

La persistance de la crise et les nouvelles contraintes qui s'imposent à la collectivité (réforme territoriale, nouveau cadre fiscal, schéma de l'intercommunalité, projet métropolitain), invitent à une adaptation, à moyen terme, de nos politiques publiques afin de déterminer des choix importants en matière de fiscalité, d'orientations de schémas, de périmètre d'Agglomération à « négocier », de rapprochements et de synergies entre la Ville et l'Agglomération.

Pour guider ces adaptations, la Commission 6 et le Pôle Stratégie et Territoire, service mutualisé CAGB / Ville, ont coordonné un travail d'analyses, d'évaluations et d'actualisations des politiques publiques en inter-commissions et avec les services, centrées sur 7 politiques publiques prioritaires :

- l'environnement et la qualité de l'espace,
- le développement touristique,
- le développement économique et l'emploi,
- l'habitat, la politique de la Ville,
- les transports et les déplacements,
- la culture et les sports.

Ce travail de clarification et de priorisation intervient à deux échelles de temps :

- des ajustements à concevoir sur les politiques pluriannuelles engagées pour les 5 à 6 ans à venir,
- des redéfinitions de politiques à horizon 2020.

Ce travail s'articule avec la préparation du BP 2012 et du PPIF afin de faire converger ces réflexions sur les politiques et les orientations budgétaires. Au-delà, les orientations qui découleront de la démarche d'actualisation des politiques seront soumises aux instances décisionnelles début 2012.

II. Territoire 2030 : une démarche complémentaire de prospective territoriale à plus long terme

La Ville de Besançon souhaite faire évoluer son projet « Besançon 2020 » élaboré en 2005-2006 et se positionne sur un horizon temporel à 2030, afin de construire une prospective territoriale à l'échelle d'une Ville. Le projet Besançon 2020 deviendrait Besançon 2030. Il serait nourri par le travail d'évaluation et le suivi annuel des engagements du plan de mandat. Pour des raisons évidentes de complémentarité de l'action publique et d'action intercommunale, cette réflexion doit se faire conjointement avec le Grand Besançon.

Pour le Grand Besançon, ce regard vers le futur à l'échelle du temps long est nécessaire pour préparer les mutations de l'espace métropolitain aux enjeux futurs qui se présentent aux villes : enjeux démographiques, enjeux énergétiques, enjeux d'adaptation aux crises qui durent (sociales, économiques).

Un travail de prospective et d'adaptation aux évolutions de long terme est utile pour penser l'espace urbain, son lien à la ruralité, ses différents espaces de coopérations, les mutualisations futures entre la Ville et le Grand Besançon et pour imaginer de nouveaux modes de l'action publique.

Par ailleurs, ce travail s'inscrit dans le cadre de la nouvelle prospective réalisée actuellement sur la période 2011-2012 par la DATAR et intitulée Territoires 2040. Elle propose des scénarios pour 7 systèmes spatiaux qui prennent en compte les lieux, les territoires, les réseaux et qui sont modélisés par la variété des pratiques des acteurs. Dans cette analyse, le système spatial intitulé « les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité » est susceptible de correspondre à l'Agglomération bisontine.

De son côté, la Région bâtit une prospective Franche-Comté 2040 pour peser dans le bon sens sur l'avenir. Les conclusions se traduiront ensuite dans les documents régionaux d'orientation (SRADDT). Depuis un an, elle associe à ses débats les experts et les forces vives (ateliers) et souhaite maintenant connaître l'avis de la Ville et du Grand Besançon sur 4 thèmes clés :

- le défi de la métropolisation et de la ruralité : les échelles adéquates de gouvernance territoriale, la complémentarité des deux têtes de la métropole franc-comtoise, l'attractivité de la Région,
- le défi énergétique et climatique : quelle autonomie et quelle écologie industrielle, quel rendement énergétique pour nos bâtiments, la sensibilisation des citoyens,
- le défi économique : quel lien entre l'industrie, l'énergie propre et les ressources naturelles, le rôle des TIC, la place de la région dans l'internationalisation du travail, les transports,
- le défi démographique, social, culturel : quelle offre de service dans la région, quelle innovation sociale, la place de la culture.

III. L'approche préconisée : la construction d'un socle commun de valeurs et d'orientations entre le Grand Besançon et la Ville

A la démarche d'actualisation et de redéfinition des politiques à horizon 2020 du Grand Besançon, qui doit aboutir pour le 1^{er} trimestre 2012, il est proposé d'ajouter une dimension supplémentaire : la conduite d'une prospective et l'élaboration d'un projet territorial à long terme (horizon 2030) qui donnerait lieu à un *socle commun* d'orientations structurelles partagées avec la Ville de Besançon et l'ensemble des communes. Cette démarche approfondie de prospective serait finalisée pour le 1^{er} trimestre 2013.

Ce projet de « Territoire 2030 » donnera au Grand Besançon, à la Ville de Besançon et aux communes une vision partagée de l'avenir qu'elles devront ensuite traduire dans leurs propres orientations. Le fait d'avoir un « référentiel commun » permettra une plus grande convergence et une plus grande efficacité des politiques de chacun. Au-delà du couple CAGB/Ville et communes, ces orientations s'appuieront par ailleurs sur une concertation avec les autres collectivités (Région, Département...).

Cette démarche commune répondra donc aux objectifs suivants :

- anticiper les évolutions du territoire et de l'action publique à horizon 2030,
- identifier un socle commun de valeurs et d'orientations,
- positionner l'environnement bisontin dans son environnement plus large,
- renouveler en profondeur les politiques publiques menées dans notre territoire.

Ce travail prendra en compte également les schémas réalisés ou en cours de réalisation :

- Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) à l'horizon 2025,
- Plan Climat Energie Territorial 2011-2014,
- Stratégie de développement économique du Grand Besançon 2015,
- Schéma de développement touristique pour Besançon et son agglomération et plan d'actions 2010-2016,
- Schéma d'organisation de l'accueil de la Petite enfance,
- Schéma d'orientation pour la culture,
- Programme Local de l'Habitat.

IV. La gouvernance et les modalités pratiques retenues

La gouvernance du projet s'appuie sur un comité de pilotage mixte Grand Besançon / Ville, un comité technique mixte et la Commission 6.

A/ Proposition pour le comité de pilotage

Ce travail, tout comme le projet d'agglomération, s'effectuera dans la concertation et sera piloté par un comité restreint d'élus Agglomération / Ville, présidé par M. FOUSSERET et composé :

- pour la CAGB : de Mme CRABBÉ-DIAWARA et de MM. BAULIEU, BODIN, CONTOZ, DEMESMAY, DILLSCHNEIDER et GOVIGNAUX,
- pour la Ville de Besançon : de MM. LOYAT, CYPRIANI, LIME, ALLEMANN et de 3 représentants de l'opposition municipale : Mme JEANNIN et MM. GIRERD et GONON.

Au niveau de l'Agglomération, la Commission 6 sera la commission de référence pour faire émerger les enjeux spécifiques du Grand Besançon, contribuer à la réflexion sur le socle commun et accompagner la prise en compte de ce socle dans les politiques publiques de l'Agglomération.

B/ Moyens envisagés

Le Pôle mutualisé Stratégie et Territoire (PST) assurera l'animation et la coordination globale de la démarche, la synthèse des analyses en lien avec les services CAGB / Ville, l'AudaB, les organismes spécialisés (DATAR, Laboratoire Théma...) et un bureau d'études, en charge de l'appui méthodologique sur le socle commun Grand Besançon / Ville.

Un groupe technique accompagnera le PST (Directions Générales, Directeur du Pôle « Relations élus » de la CAGB, Directeur de cabinet de la Ville de Besançon) et l'AudaB.

Dans le cadre de son programme de travail en cours de discussion, l'AudaB fournira des analyses des évolutions (statistiques / INSEE), ainsi que des projections démographiques et économiques sur les réalités.

Le bureau d'études interviendra pour accompagner la constitution d'un socle commun de valeurs et d'orientations à travers les missions suivantes :

- animation externe de la réflexion à travers des groupes de travail,
- conseil et étude en prospective externe,
- appui méthodologique à la démarche,
- expertise visant l'analyse de faisabilité des orientations retenues,
- appui à l'élaboration des documents de prospective.

En mutualisant la prospective du Grand Besançon et de la Ville dans le cadre d'un groupement de commande, la contribution se fera à hauteur de 35 000 € (à part égale avec la Ville) et les résultats pourront servir à orienter et faire converger les orientations des deux collectivités.

C/ Calendrier

Octobre / Novembre 2011 - Lancement (délibérations préparées en septembre/octobre) :

- Conseil municipal du 10 novembre,
- Comité de pilotage entre le 16 novembre (méthode + notes croisées),
- Conseil de Communauté du 17 novembre, préparé par le Bureau du 13 octobre.

Novembre 2011 / Février 2012 :

- travail technique (CAGB + Ville + PST + SMSCoT + AudaB) sur le socle commun initial : analyse des documents d'origine, évolution du contexte, impacts et enjeux, valeurs partagées...,
- lancement du marché du consultant externe (cahier des charges en octobre),
- adaptation du programme de travail AudaB 2012,
- CAGB / Travail politique sur la redéfinition des politiques pluriannuelles.

Mars 2012 :

- validation en comité de pilotage CAGB / Ville des résultats des travaux sur le socle commun initial,
- CAGB / Validation d'une 1^{ère} série de redéfinition des politiques pluriannuelles de la CAGB (pour répondre à l'enjeu d'une nouvelle fiscalité).

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2012 :

- élaboration en interne (CAGB / Ville) d'un **document posant les 1^{ères} bases** de l'analyse et du projet à long terme : évolutions depuis les documents d'origine, incidences, nouveaux enjeux, valeurs partagées et vision commune... (+ version synthétique à partir du document principal),
- Ville / Adaptation de la feuille de route municipale au vu des 1^{ers} enseignements.

Septembre 2012 - Validation du document et de la synthèse par le comité de pilotage.

Septembre / Novembre 2012 :

- concertation avec des acteurs du territoire et les instances participatives,
- consultations d'experts partenaires,
- concertation avec les autres collectivités (Région, Département, etc.) et analyse au regard des orientations nationales et européennes.

Novembre / Décembre 2012 :

- modification du document au regard des analyses et avis recueillis,
- écriture des axes de développement territorial à long terme (horizon 2030).

1^{er} semestre 2013 :

- validation et approbation du **socle commun final** (enjeux 2030, vision partagée, orientations communes à long terme...) par le comité de pilotage et par les instances délibératives de la CAGB et de la Ville de Besançon,
- CAGB / Ajustements dans la redéfinition des politiques communautaires à horizon 2020,
- Ville / Projet Besançon 2030.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la démarche proposée pour le projet « Territoire 2030 »,
- la composition du Comité de pilotage.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 25 NOV. 2011

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

J. M. L...
Le Président